



Compte-rendu de la CCP des non-titulaires administratifs du 27 juin 2018

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la CCP du 08/12/2017
- 2 - Avancement d'échelon des contractuels de longue durée
- 3 - Bilan des concours réservés session 2018
- 4 - Affectation des personnels non titulaires en CDI
- 5 - Licenciement d'un personnel en CDI du Greta Lorraine Sud

: - - - -

La CCP était présidée par Monsieur Seyer et 3 collègues siégeaient au titre des personnels.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

- **Avancement d'échelon**

Les avancements d'échelons répondent au texte suivant :

Circulaire n76-104 et n76-U-047 du 09/03/1976

«L'ancienneté minimum requise dans chaque échelon pour pouvoir prétendre à une promotion à l'échelon supérieur est fixée à 2 ans pour toutes les catégories. Il apparaît, d'autre part, souhaitable qu'aucun agent ne demeure plus de 3 ans dans un échelon».

3 collègues figurent dans cette catégorie dont une est promue au 5ème échelon au 01/09/2018.

- **Bilan concours réservés**

Le dispositif Sauvadet s'achève sur cette dernière session.

Concours réservés	Nombre de dossiers déposés	Nombre de personnes convoquées	Nombre de postes à pourvoir	Nombre de reçus
ADJAENES 1C	2	1	15	1
SAENES CN	8	8	22	4

- **Affectation des CDI**

Les 6 collègues de catégorie C obtiennent un maintien sur leur poste selon leur vœu.

- **Licenciement d'un personnel**

La situation financière du Greta Lorraine Sud, ne bénéficiant que de 82 jours de fonctionnement amène à licencier un personnel de catégorie A.

Vote des personnels : 1 CONTRE 1 ABSTENTION

Vote de l'administration : POUR à l'unanimité.